

alain roubineau <alain.roubineau@gmail.com>

Bulletin mensuel d'information du BRESS (ex BEPH) et carte bisannuelle des périmètres des titres miniers d'hydrocarbures.

alain roubineau <alain.roubineau@gmail.com>

2 août 2017 à 10:45

À : secretariat.ministre@ecologique-solidaire.gouv.fr Cc : dgec-2a@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Le site ministériel a connu entre fin 2015 et début 2017 un changement profond d'ergonomie et de taxonomy. Par ailleurs depuis fin 2015 les documents officiels présentant l'E&E des hydrocarbures ne paraissent plus. En mars dernier le site ministériel minergies a mis en ligne en bas à droite de sa page d'accueil un lien "01/05/2015 - Bulletin mensuel - Bulletin du CDPD (Comité professionnel du pétrole)" vers la page "Accueil » L'expertise du CPDP » Pôle Information économique » Bulletin mensuel" du site du CPDP qui ne permet apparemment la commande commerciale que de numéros de 2014 et 2015 du bulletin mensuel de ce comité.

Minergies est l'évolution de beph.net, le guichet unique de l'E&E des hydrocarbures françaises. Ce site se veut "le portail français des ressources énergétiques du sous-sol (hydrocarbures, géothermie à haute température, stockage souterrain)" comme le reflète la bandeau déroulant de la première page. Mais ni sur le site ministériel ni sur minergies.fr n'apparaissent plus les cartes ainsi que les bulletins en objet. Vers le 12 juillet dernier une carte et une liste de titres miniers d'hydrocarbures ont bien été mis en ligne au bas de la page "Ressources en hydrocarbures de la France" mais ces informations sont incomplètes par rapport aux documents diffusés avant fin 2015.

Le pendant de la carte des PTMH pour la géothermie profonde est en accès direct sur minergies, pourquoi ces cartes bisannuelles ne sont-elles plus en ligne ?

Quant aux BMI, ils permettaient aux citoyens et aux collectivités locales et territoriales d'être informés sur des activités ayant potentiellement une incidence sur leur environnement.

Vous rappelle que le gouvernement ;

- a publié en juillet 2015 son plan d'action français du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO);
- et a engagé le processus d'adhésion à l'ITIE en février 2016.

La situation exposée ci-dessus est donc contraire aux principes de transparence et d'accès aux documents sous tendus par le PGO et l'ITIE.

J'avais déjà attiré l'attention du BRESS sur ces points dans le courriel à l'objet plus large, transféré ci-dessous.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir répondre.

Je profite de ce mél pour attirer votre attention sur le bandeau de minergies.fr qui présente les anciennes dénominations des ministères.

Cordialement, Alain Roubineau, Nîmes 06 73 94 66 97

----- Message transféré -----

De: Garrigue Vaunage < garriguevaunage 30@gmail.com >

Date: 21 juillet 2017 à 13:05

Objet: Titres miniers d'hydrocarbures

À: muriel.thibaut@developpement-durable.gouv.fr

Cc: laurence.barnoin@gard.gouv.fr

1 sur 2 31/08/2017 à 14:56

Bonjour Mme Thibaut,

Après la mise en ligne des site minergies.fr et mineralinfo.fr, il y a quelques mois, nous avons noté la publication vers le 12 juillet dernier, en bas de la page "Ressources en hydrocarbures de la France" du site du ministère de la Transition... de la carte des "Titres Miniers d'hydrocarbures au 01/07/2017" et de la liste des "Titres miniers en cours de validité". La publication d'information relatives à l'objet de ce mél était attendue depuis fin 2015.

Nous notons cependant une régression dans la transparence sur ce sujet. En effet ;

- La carte bisannuelle des TMH n'est plus disponible, alors que son pendant pour la géothermie est mise en avant sur Minergies!
- Les Bulletins mensuels d'information, BMI, ne sont pas plus disponibles et l'apparent palliatif sur le site du CPDP outre qu'il soit payant n'apparait que dans son édition de juin 2015!
- La carte au 1er juillet 2017 qui localise les permis et concessions de la liste ne donnent pas d'informations détaillées sur la période de validité en cours du TMH ainsi que sa vie juridique ; renouvellement, prolongation, prorogation, mutation, etc.
- Enfin par rapport à l'avancée mise en place par Mme Nicole Bricq en juin 2012, l'information sur les demandes en cours est inaccessible, de même que l'accès aux documents composant les différentes demandes et leur accord ou rejet.

Nous regrettons fortement cet état de fait.

De plus nous ne comprenons pas la situation, par exemple, du permis "Plaines du Languedoc" détaillée dans notre analyse militante ; "Vers la fin de l'omerta sur les permis ?", et aussi d'autres permis.

Aussi, afin d'avancer dans la transparence sur ce sujet et dans la perspective du Plan d'action français du Partenariat pour un gouvernement ouvert de juillet 2015, nous vous demandons de bien vouloir nous éclairer sur la situation des permis : Val-des-Marais, Saint-Just-en-Brie, tous les permis marqués d'un astérisque sur la liste supra et les permis régionaux ; Plaines du Languedoc, Montélimar, Plaine d'Alès, Bassin d'Alès, Navacelles (Mont Bouquet), Gaz de Gardanne et Rhône maritime.

Nous demandons aussi le rétablissement de la publication des informations liées aux demandes d'octroi, de renouvellement, etc.

Cordialement, Alain Roubineau 06 73 94 66 97

Collectif "gaz de schiste Non merci" Garrigue-Vaunage, Gard http://antischistegv.free.fr

2 sur 2 31/08/2017 à 14:56